

AMAP des Volontaires
Contrat Boulangerie Nature et Paysans janvier 2026

Entre :

l'adhérent·e de l'AMAP des Volontaires NOM / prénom : Adresse : Tel : Mail :	et	Boulangerie Nature et Paysans Siret: 497 986 000 00014 Contact: Le boulanger Adresse: 34 Grande Rue, 10290 VILLADIN Email : natureetpaysans@free.fr Tél: 03 25 24 93 32
--	----	--

Engagements

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **Charte des AMAP** (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau des AMAP en Île-de-France), à savoir :

Engagements de l'adhérent·e

- Mentionner à la ferme partenaire ses (in)satisfactions.
- Respecter les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP

Engagements de l'exploitation partenaire

- Livrer lentilles et farines en respectant le mode de production en agriculture biologique
- Être présent aux distributions,
- Donner régulièrement des nouvelles de la ferme
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail

Engagements communs

Les partenaires s'engagent à **partager les risques et bénéfices naturels** liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, maladies, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc...), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique.

Modalités

IMPORTANT: Le présent contrat engage les deux parties pour une livraison à la date indiquée ci-dessous. Il permet également l'organisation d'une livraison supplémentaire dans la saison, en fonction de la demande.

Lundi 12 Janvier 2026

Le montant total est à régler par chèque à l'ordre de « Nature et Paysans », et remis avant la livraison à la référente galettes-cookies, miriam.eronval@sfr.fr, qui assurera également la distribution et doit être prévenue en cas d'absence.

Distributions

Sauf indication contraire, les distributions ont lieu le lundi soir au **Foyer de Grenelle, 17 rue de l'Avre, 75015 Paris, le lundi de 18h30 à 19h30**. La distribution est placée sous l'entièvre responsabilité de l'association de l'AMAP des Volontaires.

Sorties

Possibilité de programmer une sortie à la boulangerie, ultérieurement et à la date proposée par le boulanger

Fait en 1 exemplaire, le
Signature de l'adhérent·e :

Signature du Boulanger :